

Lettre N° 11/2025/DP/FdC du 03/01/2025

Sr Christine Foulon et M. Laurent Landete
Co-délégués pontificaux pour les Foyers de Charité
85 rue Geoffroy de Moirans
26330 Châteauneuf-de-Galaure

À l'attention des membres
de la Commission Indépendante d'Etude Pluridisciplinaire
sur les Foyers de Charité

Madame, Monsieur,

L'Œuvre des Foyers de Charité est née en 1936 de l'inspiration de Marthe Robin. Elle a alors représenté quelque chose de nouveau, s'agissant notamment du rôle des laïcs dans l'Église et de la complémentarité des différents états de vie. Elle a d'abord connu un développement rapide, qui s'est traduit par la fondation de près de 80 foyers répartis dans quatre continents. Les retraites organisées dans les Foyers ont, elles-mêmes, et jusqu'à aujourd'hui, attiré de nombreux fidèles. Pourtant, et en particulier après le décès de Marthe Robin en 1981, la vie de l'Œuvre a été marquée par des nombreuses épreuves. Les crises de gouvernance se sont succédé, de nombreux abus ont été commis dans les Foyers et progressivement révélés dans les années les plus récentes. Les abus commis ont pu être sexuels mais également psychologiques, spirituels ou d'autorité. Une mauvaise appréhension des questions liées aux droits sociaux des membres des Foyers a également été mise en lumière.

À l'heure où l'Œuvre s'engage dans un processus de réforme devant lui permettre de repartir sur des bases nouvelles, il nous est apparu indispensable, en notre qualité de co-délégués pontificaux, de pouvoir nous appuyer sur un fondement historique solide. Il nous faut en effet pouvoir rendre compte de manière objective de cette histoire tourmentée, comprendre comment l'Œuvre a pu connaître et, éventuellement faciliter, de telles dérives au-delà des fautes personnelles qui ont été commises, identifier les leviers à même de supprimer les facteurs qui ont pu les favoriser et garantir ainsi aux victimes comme aux membres des Foyers, aux parents et élèves des établissements ou aux retraitants que tout sera fait pour que les abus constatés ne puissent se reproduire.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous confier la réalisation d'une étude historique pluridisciplinaire sur les Foyers de charité, entre les origines et l'année 2000, qui marqua la fin du mandat de modérateur du Père Ravanel.

Votre étude devra tout particulièrement :

- ANALYSER le cadre social et ecclésial dans lequel l'Œuvre des Foyers est née et s'est développée ;
- RETRACER l'enchaînement des crises de gouvernance que l'Œuvre a connu depuis les années 1970, puis proposer une histoire des abus commis, dont les premiers semblent dater des années 1950, sans vous limiter aux abus sexuels mais en cherchant aussi à rendre compte des cas manifestes d'abus d'autorité ou d'emprise psychologique ;
- IDENTIFIER les fondements théologiques et doctrinaux qui ont guidé le développement de l'Œuvre ;
- EXAMINER ces fondements non seulement au regard de la théologie catholique et du magistère de l'Eglise mais aussi dans leurs conséquences concrètes pour le gouvernement des Foyers ;
- RELEVER les dérives qui ont pu en découler au regard tant des règles ecclésiales que du droit des personnes ;
- INTERROGER de façon critique les moyens pris pour donner corps à l'ambition de coexistence des états de vie dans un même lieu comme la traduction de la notion de paternité spirituelle ;
- ÉTUDIER les mécanismes psychologiques et communautaires qui ont pu favoriser abus et situations d'emprise sans que des mesures correctives ne soient intervenues.

L'étude de la commission devra tenir compte de la dimension internationale de l'Œuvre des Foyers, avec ses conséquences en termes culturels et politiques, qui pourront justifier une différenciation des analyses entre les aires géographiques.

Il nous semble important que cette commission, indépendante, soit pluridisciplinaire, et à ce titre rassemble des compétences variées. La discipline historique pourra ainsi permettre d'appréhender les évolutions de la gouvernance en s'attachant en particulier à comprendre la genèse des Foyers comme elle cherchera à analyser la concomitance des abus dans des circonstances variées ; la théologie s'intéressera à la façon dont les intuitions initiales ont pu se cristalliser dans des textes et des pratiques et éventuellement se déformer ; la sociologie pourra à la fois envisager les déterminants sociaux de l'émergence de l'œuvre et les mécanismes systémiques qui se sont progressivement mis en place ; les disciplines juridiques devront regarder dans quelle mesure le fonctionnement des Foyers a été conforme aux règles de l'Eglise comme au droit commun des États.

Afin de mener dans de bonnes conditions les travaux de la Commission, nous vous apporterons tout le soutien nécessaire. En particulier, toutes les archives dont disposent les Foyers vous seront ouvertes et l'Œuvre s'attachera à faciliter l'accès aux autres sources d'archives, en France comme à l'étranger. Un assistant de votre choix à mi-temps sera mis à disposition de la commission, qui bénéficiera par ailleurs d'un budget propre.

Nous souhaiterions que votre commission puisse remettre son rapport pour le mois d'octobre 2026.

Nous serons à votre disposition pour faire des points d'étape aussi souvent que nécessaire, le premier pouvant avoir lieu au printemps 2025.

Il vous est demandé durant la période d'élaboration du rapport de veiller au respect de la confidentialité des échanges que vous pourrez avoir au sein de la commission comme lors des entretiens extérieurs à celle-ci que vous pourrez être amenés à conduire.

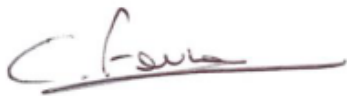
Une fois remis, nous nous engageons à ce que votre rapport soit publié.

Il vous est demandé ainsi qu'aux membres de la Commission de ne pas procéder à des publications sur le sujet dans les deux ans qui suivront.

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, d'avoir bien voulu accepter de conduire ces travaux si importants pour une Œuvre, qui, par-delà ses tourments, a joué et doit pouvoir continuer à jouer un rôle essentiel pour les hommes et les femmes de notre temps et pour la nouvelle évangélisation.

Nous vous prions d'agréer l'expression de toute notre considération.

Les Co-délégués pontificaux



Sœur Christine Foulon



Laurent Landete

Copie à :

- M. Benoît Durieux, Directeur général au service des Foyers de Charité
- MM. les membres du Conseil provisoire